

# FLASH DP EIC Mai Juin 2017

## EFFECTIFS – MISE EN PLACE :

### Quels sont les mouvements du personnel par UO depuis la dernière DP :

- Demandez les mouvements à vos délégués.
- Les mutations évoluent extrêmement vites ; on compte beaucoup de demandes de départ de l'EIC

### Nombre d'embauches :

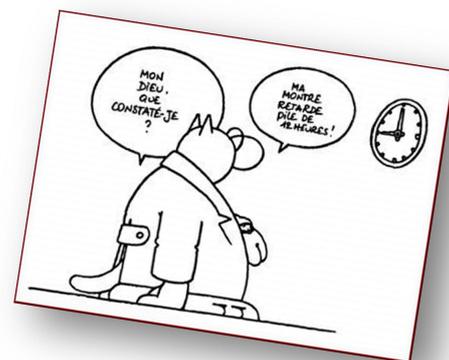


- 3OCF le 13/06 et
- 2 ATTOP début juillet

Un point plus précis sera effectué lors de la prochaine DP

## REGLEMENTATION RH :

**Comment sont considérés les agents pendant leurs pause ou coupure ? Dans l'hypothèse où ceux-ci profitent de leur temps de pause pour faire une activité sportive, comment sont-ils considérés en cas d'accident ? Que ce soit pendant la pratique de leur activité ou pendant les trajets pour se rendre sur le lieu de leur activité ou en revenir ?**



Pendant leur coupure, les agents ne sont pas à disposition de leur employeur, ainsi la coupure n'est pas considérée comme du temps de travail effectif. A ce titre, en cas d'accident pendant le temps de coupure, les agents ne seront pas considérés, ni en accident de trajet ; ni en accident du travail

### Combien de sanctions depuis la dernière DP ?

8 sanctions ont été notifiées :

- 1 MAP d'un jour ouvré à un agent de Lyon Nord qui a désormais quitté l'entreprise suite à une rupture amiable
- 7 BSI pour 7 agents de l'UO Drôme Ardèche

### UNSA Ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes

45 Rue Sainte Geneviève  
Immeuble le Polaris / 1er étage  
69006 Lyon  
Tel : 04 78 92 92 27



## ORGANISATIONS – ETUDES :

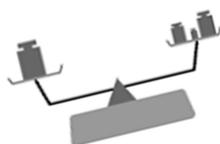
**L'organisation prévue pour le graissage EIC RA IN 05104 prévoit 2 équipes de 4 personnes. Sur le sud, le quota de 4 n'est jamais atteint, 3 souvent et 2 le reste du temps. Quelle est la réponse de la direction pour cet état de fait ?**

Ce texte, dans son paragraphe 3.1 précise que le nettoyage et le graissage des appareils de voie de Givors Ville et Givors Canal sont assurés par l'équipe (...) composée d'un agent responsable entretien maintenance en charge de la mise en œuvre du dispositif de protection (ASP) et d'un ou plusieurs agents entretien maintenance (graisseur(s)).

Selon la Direction, en mars, 23 jours ont été constitués avec 4 personnes, 7 jours avec 3 et 2 jours avec 2 agents.

**Pour l'UNSA, l'exemple montre bien que pour la Direction, rien n'est factuel. Le nombre de journées inférieur à 4 doit demeurer l'exception et non pas être considéré comme une variable d'adaptation.**

### Les agents demandent un pesage du poste d'assistant DPX Livron – Diois :



Ce poste d'assistant relève de la qualification E. Les contours de celui-ci n'ont pas été modifiés, son périmètre et ses missions ne varient pas. Le pesage de poste n'a pas d'intérêt en l'état et conclurait à un staut quo. Ces 2 postes sont en remplacement mutuel.

**L'entreprise s'apprête à modifier les roulements (prise de service retardée) pour cause de pénibilité à au moins 5h sur tous les postes. Comment les agents et les OS seront informés ? Est-ce une décision unilatérale de l'entreprise ?**

Des préconisations nationale visant à réduire la pénibilité des emplois en travail posté ont été émises en 2015 (notamment PS de matinée à 5h ou 6h). Elles ont été présentées dans les CHSCT en 2015. Sur l'EIC, à l'occasion de toute modification d'OTS, est étudié la possibilité de les mettre en œuvre. Ce travail est réalisé en commun avec le pôle OGF et l'UO (DUO, DPX et remontées agents). Le projet d'OTS est bien sûr présenté en CHSCT pour information avant mise en application. La déclinaison n'a rien de systématique et concerne pour l'instant seulement le CCGOL, Roanne, Villefranche et St Germain au Mont d'Or.

**Pour l'UNSA, l'avis des agents est prépondérant concernant ce sujet et heureusement que le CHSCT a été informé !**

### UNSA Ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes

45 Rue Sainte Geneviève  
Immeuble le Polaris / 1er étage  
69006 Lyon  
Tel : **04 78 92 92 27**



federation@unsa-ferroviaire.org

## Quand aura lieu la prochaine réunion de la CMP concernant les régimes D devant être mise en place sur l'EIC ?

Deux réunions sont programmées avec le groupe de travail paritaire les 23 et 26 juin. Au cours de la première seront abordés les dossiers de l'Arbresle, Lozanne et Tassin et lors de la seconde Firminy.

## Quelle garantie auront les agents de l'UO Drôme-Ardèche impactés par la CCR d'être reclassés sur leur bassin d'emploi lors de la mise en place de cette dernière ?

Comme dans toute ré-organisation, il n'y a aucune garantie. Toutefois, la direction de l'UO et le pôle RH de l'EIC travailleront en temps utile pour trouver des solutions de reclassement pour l'ensemble des agents en application du RH 910. Une étude des UO DA, LYS et SEN vient de débuter et se poursuivra jusqu'à l'automne.



## PRODUCTION SECURITE :

### Nombre d'incident depuis la dernière DP ?

1 DMP PS9 en gare de Livron – UO DA

### Pourquoi le poste 2 de Chasse n'a pas été avisé immédiatement du déraillement sur VDS des trains de la GOP alors que le chef de gare travaux le savait ?



Cette situation est en effet anormale et a été signalée par l'astreinte EIC

Si maintenant, les déraillements ne sont plus signalés, où va-t-on ?... Pour l'UNSA, s'il s'agit d'un oubli volontaire afin de continuer les manœuvres sur le faisceau, cela aurait pu nuire à la sécurité de l'ensemble des participants.



**La clé de secours PSR a été mise en place le 26/2/2016 suite à sa perte. Depuis cette date, la remise de service fait état de ce fait. Combien de temps encore faudra-t-il continuer à se la remettre au service, de même pour le DBC de Treves-Burel ? Cela accroît la charge de travail de l'AC de Givors-Canal compte-tenu de la GOP actuelle et le risque d'oubli qui peut en découler.**

Toutes les demandes ont été effectuées concernant la perte de la clé PSR, y compris concernant les modifications aux installations. La dernière relance date de décembre 2016 : l'Infrapôle a annoncé une remise en service courant mai. Si ce délai n'était pas respecté, l'UO éditera une CET pour permettre à terme une dispense de remise de service. La remise en service du DBC a quant à elle été réalisée le mai.

### UNSA Ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes

45 Rue Sainte Geneviève  
Immeuble le Polaris / 1er étage  
69006 Lyon  
Tel : **04 78 92 92 27**



federation@unsa-ferroviaire.org

Quelle est la procédure à suivre concernant les postes non soumis à cessation de service en cas de situation personnelle exceptionnelle, avec une astreinte ne connaissant pas le dit poste. Mr.R en a fait l'amère expérience dernièrement (enfant subitement malade)

Mr.R a appelé l'astreinte pour demander à quitter de manière urgente son poste en raison de l'état de santé de son enfant. L'astreinte lui a d'abord conseillé de faire appel aux services de secours, ce qui paraissait être la 1ère chose à faire compte-tenu des explications fournies. C'est d'ailleurs ce qui a été fait.

Par ailleurs, s'il avait fallu le remplacer sur son poste, l'astreinte n'a pas vocation à remplacer dans les postes même en situation extrême. Elle doit être disponible pour les interventions sur le terrain, en particulier pour les services de secours. Dans le cas d'une extrême urgence, ce qui s'est révélé ne pas être le cas dans cette situation donnée, l'astreinte met tout en œuvre pour trouver une relève. Faute de ne pas y parvenir, le DRC peut demander la fermeture exceptionnelle du poste dans le respect du plan de continuité de l'EIC. Sur l'UO, seuls 3 postes ne peuvent pas cesser : CCGOL, CCR et SIBELIN

L'UNSA a cependant rappelé à la Directrice le stress auquel est soumis l'agent en attendant vainement une relève ainsi que sa situation psychologique pouvant engendrer des erreurs ou des oublis sécuritaires.

### Où en est le REX sur l'organisation de la documentation par code couleur ?

Du fait de la refonte de l'architecture de la documentation par la DCF, le plan de classement prévu sur l'EIC est actuellement suspendu dans l'attente d'une certaine stabilité à mettre en corrélation avec le plan de simplification.



**UNSA Ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes**

45 Rue Sainte Geneviève  
Immeuble le Polaris / 1er étage  
69006 Lyon  
Tel : 04 78 92 92 27



federation@unsa-ferroviaire.org

Sur la ligne Tassin/Lozanne, la situation est irréaliste, les AC subissent les aléas d'une situation qui se jouent entre les activités. La sécurité est adaptée au gré des circonstances et des dérogations de Mme la DET : pour l'utilisation d'une US 73500 plein de carburant à Lozanne trois fois par semaine, avec la contribution du chef de service de Lozanne qui vient d'être supprimé, et le DPX qui doit donc le remplacer et certainement apprécier... La fermeture de la ligne pour les vacances scolaires pose quelques soucis puisqu'il faut 2 jours pour faire la reconnaissance de la ligne et la déverrouiller avec l'aide du SEG qui ne veut plus être mobilisé pour ce motif. Que comptez-vous faire pour améliorer la situation qui à l'heure des postes informatiques devient ubuesque ? Une solution pourrait venir de l'utilisation d'une UM2 qui rentrerait sur CCGOL tous les soirs évitant le plein de gasoil sur Lozanne ainsi qu'une rame de secours pour pallier à une panne.

Les mesures transitoires décidées en novembre 2016 restent inchangées : il s'agit de garantir un seul AR par semaine d'US 73500 et non pas 3. Cette disposition est particulièrement veillée par la BHR et le GO et reste la plus acceptable en terme d'adaptabilité du risque.



particulièrement veillée par la BHR acceptable en terme d'adaptabilité

Pour l'UNSA, cette situation est ubuesque : un plein de gasoil 3 fois par semaine à Lozanne par le DPX suite à la suppression du CS demandé par l'EEV. Pendant les congés scolaires, aucun train ne circulera ce qui entrainera une reprise sous 48h de la circulation. Les suppressions de trains sont beaucoup trop fréquentes. Tout est sous le joug des AC qui subissent les inconvénients récurrents face aux dysfonctionnements, voir des contradictions des entités. Cette question sera posée au CE MOBILITE.

**La prochaine réunion des DP EIC RAL est prévue le 29 juin 2017**

**N'hésitez pas à nous transmettre vos questions.**

*Vous souhaitez **recevoir automatiquement les publications** du bureau régional de l'UNSA FERROVIAIRE, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à :*

[ur.lyon@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lyon@unsa-ferroviaire.org)

**UNSA Ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes**

45 Rue Sainte Geneviève  
Immeuble le Polaris / 1er étage  
69006 Lyon  
Tel : **04 78 92 92 27**



federation@unsa-ferroviaire.org